

RÈGLEMENT DU FAIR-PLAY**1) CLASSEMENT**

Le total des points résultant des pénalités sera divisé par le nombre de matches retenus pour chaque équipe.

- 1) L'équipe, obtenant le plus petit quotient, sera déclarée vainqueur.
- 2) En cas d'égalité, sera déclarée vainqueur :
 - a) L'équipe ayant les pénalités les moins lourdes;
 - b) l'équipe dont le club fournit le plus d'arbitres dans le même esprit que le statut de l'arbitrage.
 - c) l'équipe la mieux classée dans sa division
 - d) L'équipe ayant disputé le plus grand nombre de matches
 - e) l'équipe dont le club a le plus grand nombre de licenciés toutes catégories.

2) PENALITES

Les points de pénalités sont comptabilisés comme suit sur les 100 % des rencontres disputées

- 1 point : 1^{ère} inscription au dossier
- 2 points : 2^{ème} inscription au fichier
- 3 points : 1 Match de suspension avec sursis
- 5 points : 1 Match de suspension ferme
- 5 points : 1 Rappel au devoir de sa charge
- 25 points par mois : Suspension à temps
- 30 points : Suspension de terrain avec sursis
- 50 points : Joueur suspendu ayant participé à un match
- 50 points : Match arrêté pour cas disciplinaire ou abandon de terrain
- 300 points par an : Suspension à temps

3) CAS NON PREVUS

Les cas non prévus seront étudiés par la Commission de Discipline qui assure la gestion du Challenge.

Toutes les décisions seront sans appel.

Règlement adopté par le Comité Directeur du District lors de sa réunion du 21 juin 2008.